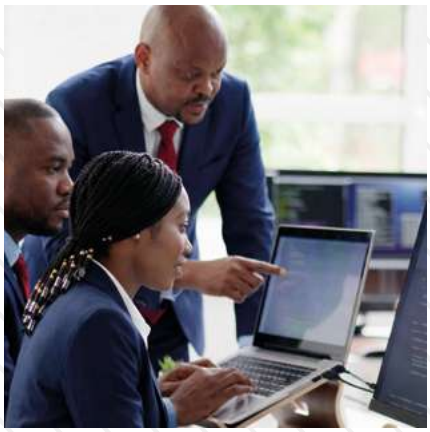
RAPPORT ANNUEL 2025







La Banque Autrement

https://senegal.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL



Notre ambition, vous accompagner
dans la réalisation de vos projets

La Banque Autrement

https://senegal.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL

SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	05
2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE	07
3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	11
4. FAITS MARQUANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2025	14
5 ACTIVITES ET RESULATS DE LA BANQUE	18
5.1. Opérations avec la Clientèle	19
5.1.1 Le Réseau	19
5.1.2. Base Clientèle	19
5.1.3. Ressources Clientèle	19
5.1.4. Emplois Clientèle	20
5.1.5. Engagements Hors Bilan	20
5.2. Opérations de Trésorerie	21
5.3 Les résultats	22
5.4. Bilan	23
5.5. Ratios prudentiels	23
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : EXERCICE 2025	25


Confiance
Originalité
Responsabilité
Intégrité
Sociabilité
VALEURS

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gisèle GUMEDZOE

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs, Chers Actionnaires,
«Chers Collaborateurs, Chers Clients»

L'activité économique a poursuivi son orientation favorable en 2025, avec une désinflation progressive et la reprise de la demande intérieure dans certaines régions économiques du monde.
Au Sénégal, elle a été marquée par un ambitieux programme de réformes qui devrait se concrétiser par la mise en œuvre des projets structurants, et par l'adoption du plan de redressement économique et social (PRES) qui s'inscrit dans la vision de refondation économique « Sénégal 2050 » avec comme leitmotiv une transparence dans la gestion des ressources publiques, une mobilisation de ressources domestiques et un financement endogène.
Courant l'exercice 2025, Coris Bank International Sénégal a relevé le défi d'une consolidation de ses dépôts ainsi que du renforcement de son réseau d'agences, de ses encours de crédits, de sa taille de bilan et de son produit net bancaire.
En effet, CBI Sénégal et sa Succursale ont connu une expansion de leur réseau, avec l'ouverture de deux (02) nouvelles agences et la transformation de deux bureaux en agences au cours de l'exercice sous revue, faisant porter le nombre de points de vente à vingt-sept (27).
Sur le plan de l'activité, les ressources clientèle consolidées avec sa Succursale de la Guinée Bissau sont ressorties à 529,3 milliards de FCFA à fin décembre 2025, en croissance de 24,26% comparativement à l'année précédente. L'encours de crédits nets à la clientèle s'est établi à 356,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2025, en évolution de 11,76%.
Le produit net bancaire s'est élevé à 28,9 milliards de FCFA. Le résultat net a connu une amélioration, passant d'un bénéfice de 5,9 milliards de FCFA à un résultat excédentaire de 6,2 milliards de FCFA, expliqué par un renforcement du pricing des emplois, une optimisation des frais généraux et par des efforts notables notés sur le coût du risque par rapport à l'exercice écoulé.
Enfin, le total bilan s'est fixé à 851,5 milliards de FCFA contre 709,3 milliards de FCFA en décembre 2024, soit une hausse en glissement annuel de 20,04%,
Globalement, les réalisations de l'exercice 2025 sont ressorties en progression sensible au-delà de la moyenne observée sur les places bancaires d'implantation, confirmant la dynamique d'activité favorable entamée depuis l'année 2019.
Pour finir, je voudrais féliciter le personnel de CBI Sénégal et sa Succursale pour les résultats remarquables obtenus durant l'année 2025 et l'exhorter à poursuivre les efforts en vue de relever les défis liés aux ambitions de l'exercice 2026.
J'exprime toute ma gratitude aux actionnaires, administrateurs et aux partenaires pour leur confiance et leur appui constant dans la réalisation de nos objectifs.

La Présidente du Conseil d'Administration

Mme Gisèle GUMEDZOE OUEDRAOGO

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

2. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE CBI SN

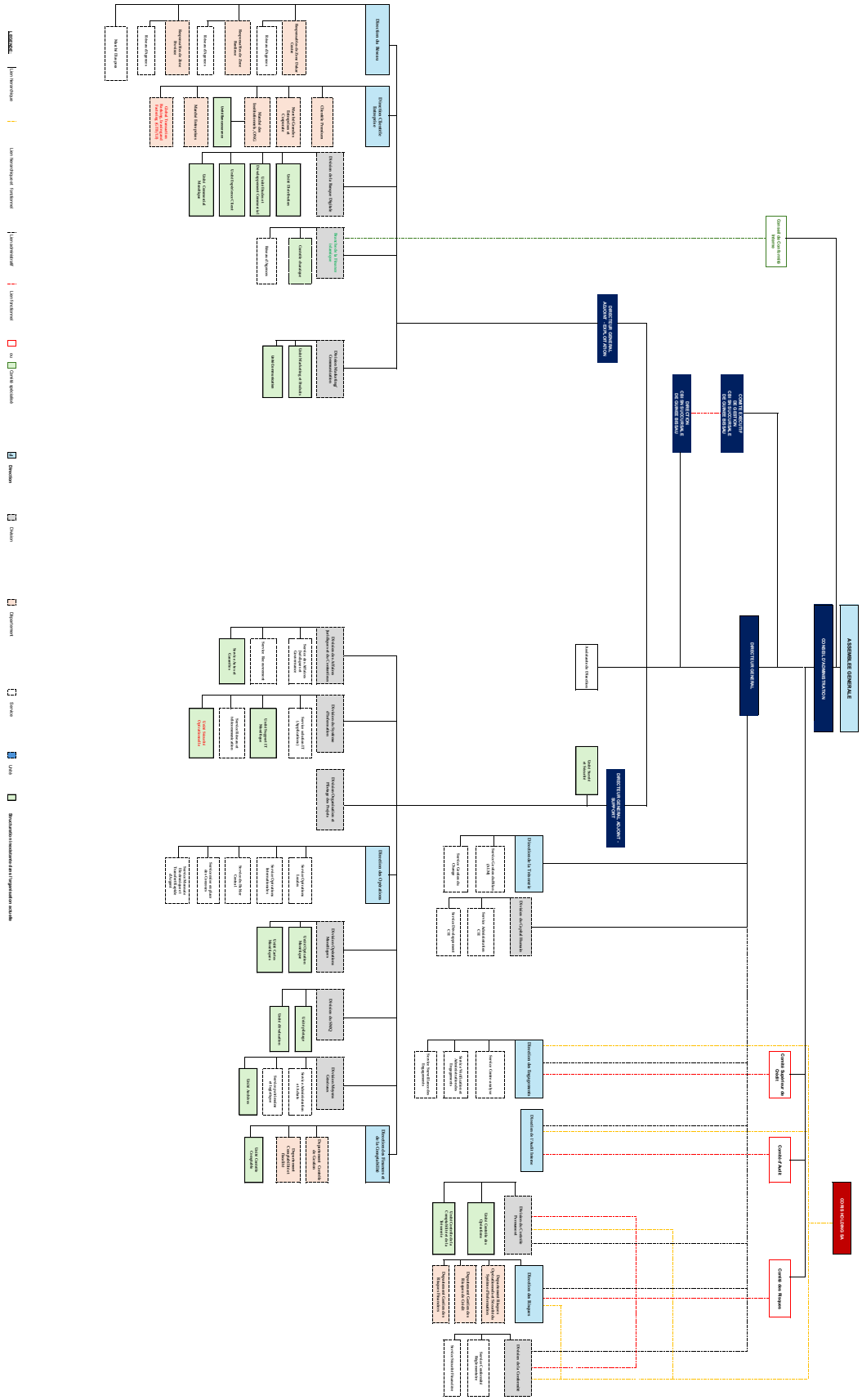
2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CBI SENEGAL

ADMINISTRATEURS DE CBI SN	
Mme Gisèle GUMEDZOE OUEDRAOGO	Présidente du Conseil d'Administration
M. Alassane KABORE	Membre du Conseil d'Administration
M. Arfang Boubacar DAFFE	Membre du Conseil d'Administration
M. Patiendé Arthur KAFANDO	Membre du Conseil d'Administration
M. Noël Aimé KOBIANE	Membre du Conseil d'Administration
M. Aliou NDIAYE	Membre du Conseil d'Administration

2.2 COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE CBI SENEGAL

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION		
NOM	**PRÉNOMS**	**POSTE ACTUEL**
ZONGO	PROSPER	DIRECTEUR GENERAL
NDIAYE	IBRAHIMA BAYATE	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT SUPPORT
NIASS	MOR	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT EXPLOITATION
PODA	SYLVESTRE	DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE
OSSENI	NABIL LADIKPO	DIRECTEUR DE L'AUDIT INTERNE
KARA	DRISSA	DIRECTEUR DES RISQUES
NGOM	KHADIDIATOU SAMBA	DIRECTEUR RESEAU
TRAORE	SIBIRI	DIRECTEUR DES ENGAGEMENTS
DIAO	KHALIFA BABACAR	DIRECTEUR TRESORERIE
NDIAYE	MASSAMBA	DIRECTEUR DES OPERATIONS
COLY	FRIARD	RESPONSABLE ORGANISATION ET PROJETS
DIALLO	BINETA KANE	RESPONSABLE SMQ
NDEYE	CONRAD GUY	RESPONSABLE CAPITAL HUMAIN
DIONE	BARTHELEMY SINK	RESPONSABLE MOYENS GENERAUX
MBAYE	MAMADOU	RESPONSABLE SYSTÈME D'INFORMATIONS
NIASS	EL HADJ ABDOULAYE	RESPONSABLE DE LA CONFORMITE
NDAO	MAME YACINE SIRA DIAW	RESPONSABLE CONTRÔLE PERMANENT
NGOM	BEATRICE	RESPONSABLE DIVISION MONETIQUE
BOKOUM	SAMBA	RESPONSABLE MARKETING COMMUNICATION
CISSE	PAPA AMADOU	RESPONSABLE DE LA BANQUE DIGITALE
DIA	NOGAYE	RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

2.3 ORGANIGRAMME CBI SÉNÉGAL



EPARGNE HORIZON

TAUX 5 % L'AN



FAITES GRANDIR VOTRE CAPITAL

La Banque Autrement

https://senegal.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'économie mondiale, après plusieurs années de turbulences liées à la pandémie, aux tensions géopolitiques et à l'inflation persistante, entre en 2025 dans une phase de stabilisation fragile mais marquée par une forte augmentation des barrières commerciales et une incertitude politique accrue liée aux politiques économiques.

Selon la dernière mise à jour du fonds monétaire international (FMI), **la croissance mondiale devrait ralentir de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025, et à 3,1 % en 2026.** Ce ralentissement s'explique par les vents contraires liés à l'incertitude et au protectionnisme, provoqués par les droits de douane.

L'inflation globale au niveau mondial devrait reculer à un rythme légèrement plus lent que ce qui était prévu en janvier, pour s'établir à 4,2 % en 2025 et à 3,7 % en 2026.

Dans les pays avancés, la croissance s'inscrira aux alentours de **1,6% en 2025–2026** en liaison avec les Etats-Unis (2,0% en 2025 contre 2,8% en 2024 expliquée par l'incertitude accrue entourant l'action des pouvoirs publics, la montée des tensions commerciales et le fléchissement de la demande), la zone euro (1,2% en 2025 contre 0,9% en 2024) et le Royaume-Uni (1,3% en 2025).

Dans les pays émergents et en développement, la croissance économique devrait se tasser juste au-dessus de 4,2 % en 2025 avec des révisions à la baisse pour les pays les plus affectés par les récentes mesures commerciales, notamment la Chine (4,8% en 2025 contre 5,0% en 2024).

En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance estimées à 4,1% en 2024, devrait se maintenir en 2025 et se redresser en 2026 à 4,2%.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) affiche une conjoncture économique globalement dynamique, soutenue par la vigueur de la demande intérieure et la résilience de plusieurs secteurs clés, malgré la persistance de certaines fragilités structurelles.

La croissance du PIB réel de l'UEMOA est estimée à environ 6,5% pour le troisième trimestre 2025.

Au Sénégal, le taux de croissance économique est attendu à 7,8% en 2025 contre 6,7 % en 2024 selon les prévisions du FMI.

En Guinée Bissau, la croissance devrait atteindre 5,5 % en 2025, soutenue par une campagne de noix de cajou favorable et des prix à la production plus élevés, ce qui stimulera la demande privée et l'activité dans le secteur des services.

Source : Perspectives économiques mondiales, octobre 2025 FMI.
Note de conjoncture économique dans les pays de l'UMOA - août 2025

CRÉDIT-BAIL



Avec
Coris Bank

EQUIPEZ VOUS EN TOUTE SIMPLICITÉ

La Banque Autrement

https://senegal.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL

FAITS MARQUANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

4. FAITS MARQUANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

4.1 AU PLAN EXTERNE

Les évènements les plus importants concernent :

PÉRIODE	EXTERNES À LA FILIALE – SÉNÉGAL
AVRIL 2025	Lancement officiel de la campagne d'anacarde 2025 avec le prix de base de 410 FCFA en Guinée Bissau.
MAI 2025	Lancement des travaux de construction de la route Safim-Mpack ce qui pourrait améliorer considérablement le flux commercial au niveau régional en Guinée Bissau.
	Le Premier ministre Sénégalais a instauré un comité de pilotage (19 mai) chargé de la modernisation du Code Général des Impôts (CGI), avec l'objectif de le simplifier, d'élargir l'assiette fiscale (notamment pour les secteurs numériques) et de renforcer l'équité fiscale. Le projet d'avant loi est attendu pour octobre 2025.
AOÛT 2025	Présentation d'un nouveau plan de redressement économique et social par le Premier Ministre.

4.2 AU PLAN INTERNE

Au plan interne, le début de l'année 2025 a été marqué par les événements ci-après :

PÉRIODE	EXTERNES À LA FILIALE – SÉNÉGAL
FEVRIER 2025	Ouverture de la nouvelle agence à Ourossogui au Sénégal, accompagnée d'une campagne de communication dédiée.
	Lancement de l'offre Bank to Wallet en partenariat avec WAVE.
MARS 2025	Participation de CBI Sénégal au forum de l'insertion organisé par l'UGB en partenariat avec Mastercard et Africa Career Network.
AVRIL 2025	- Cérémonie de signature de la convention de partenariat entre Sonatel – CBI SN ; - Lancement d'une offre « One VIP » pour les clients premium de la Sonatel.

MAI 2025	CBI Sénégal accompagne le développement de la SICAP S.A. à travers un partenariat de financement novateur signé aux côtés de China Construction Bank et China Export Crédit and Insurance (Sinosure) en Chine.
AOÛT 2025	Organisation d'une journée de don de sang, en collaboration avec le Centre National de Transfusion Sanguine du Sénégal, témoignant de son engagement social et citoyen.
SEPTEMBRE 2025	Ouverture de la nouvelle agence de Belém à la succursale – CBI Sénégal, Guinée Bissau
DECEMBRE 2025	Participation au Salon Monétique National - Certification ISO 9001 : 2015 de CBI SN par le cabinet BSI - Célébration du 9□ anniversaire de CBI Sénégal, un moment fort de convivialité et de réflexion sur le parcours de la Banque - Lancement de la première branche de la Finance Islamique du pays /Coris BARAKA-Guinée Bissau.

Pierre par pierre, nous contribuons à bâtir une autre Afrique.



Oxy Conseil

La Banque Autrement

https://senegal.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL

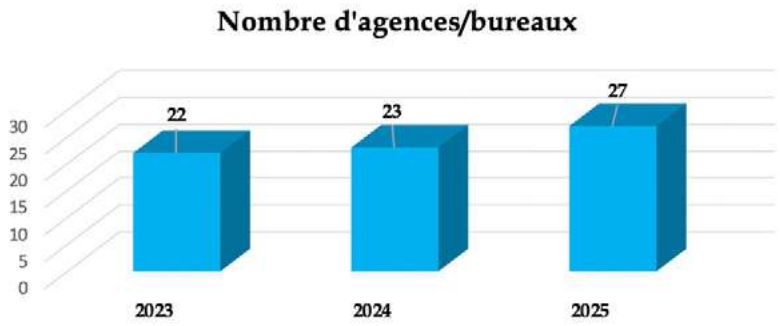
ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

5. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

5.1 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

5.1.1 LE RESEAU

EVOLUTION DU RESEAU D'AGENCES



Au 31 décembre 2025, le réseau d'agences consolidé de la Banque se chiffre à **vingt-sept (27)** agences, dont **vingt-trois (23)** agences classiques et **quatre (04)** agences dédiées à la finance islamique.

5.1.2 BASE CLIENTELE

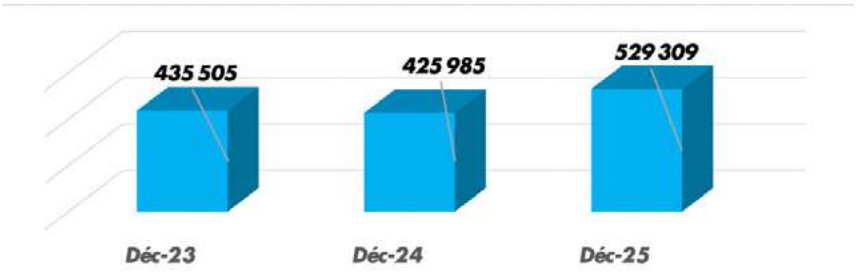
EVOLUTION DE LA BASE CLIENTELE



La conquête clientèle a connu une croissance de **27,79%** au cours de l'exercice. Elle s'est enrichie de **16 720 nouveaux clients** sur 2025, portant le nombre de clients à **76 880.**

5.1.3 RESSOURCES CLIENTELE

EVOLUTION DEPOTS CLIENTELE

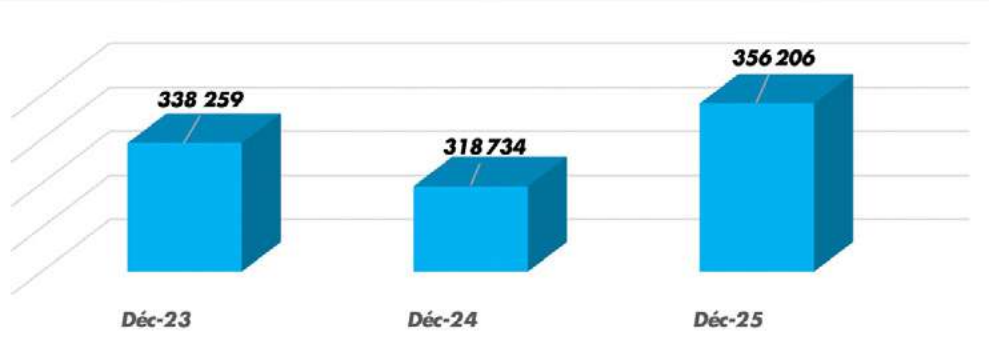


A fin décembre 2025, l'encours des ressources clientèle consolidé a connu une hausse de **103,32 milliards de FCFA** pour se fixer à **529,31 milliards de FCFA** contre **425,985 milliards de FCFA** à fin décembre 2024.

CBI Sénégal, avec un niveau de dépôts de **498,12 milliards de FCFA,** concentre **94,11%** de l'encours consolidé contre **5,89% pour la succursale de Guinée Bissau dont l'encours se chiffre à 31,19 milliards de FCFA.**

5.1.4 EMPLOIS CLIENTELE

EVOLUTION DES ENCOURS DE CREDIT A LA CLIENTELE



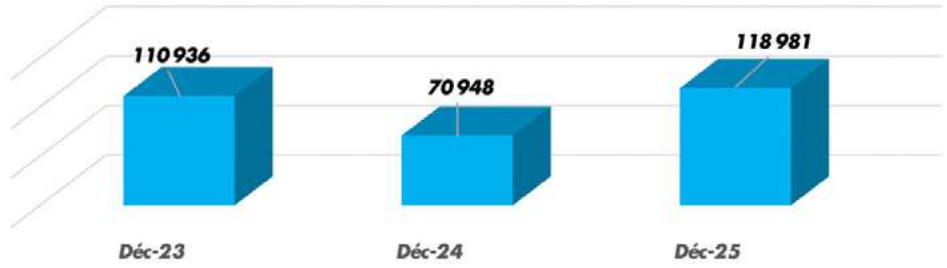
L'encours des engagements directs a progressé de **11,76% (+37,47 milliards de FCFA)** en passant de **318,73 milliards de FCFA** à fin décembre 2024 à **356,21 milliards de FCFA** à fin décembre 2025.

Le portefeuille de crédits clientèle de CBI Sénégal, représentant **88,67%** des encours consolidés **(contre 87,43% à fin décembre 2024),** se fixe 315,86 milliards de FCFA au 31 décembre 2025 contre **278,68 milliards de FCFA** au 31 décembre 2024.

L'encours des emplois de la succursale de Guinée Bissau se chiffre à **40,35 milliards de FCFA** au 31 décembre 2025.

5.1.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

EVOLUTION ENGAGEMENTS INDIRECTS



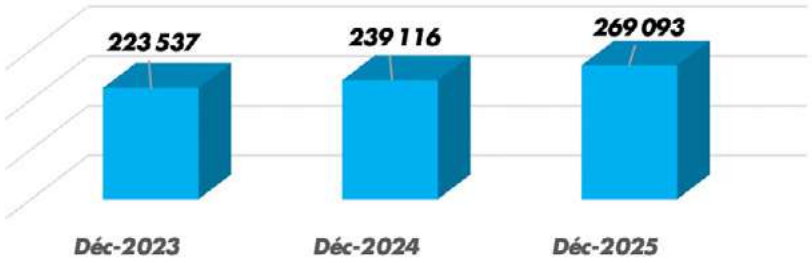
L'encours des engagements par signature consolidé s'affiche à **118,98 milliards de FCFA** à fin décembre 2025 dont **107,45 milliards de FCFA** pour CBI Sénégal et **11,53 milliards de FCFA** pour le compte de CBI Guinée Bissau.

5.2 OPERATIONS DE TRESORERIE

A l'arrêté des chiffres au 31 décembre 2025, les activités de la trésorerie se présentent comme suit :

5.2.1 RESSOURCES DE TRESORERIE

EVOLUTION DES RESSOURCES DE TRESORERIE

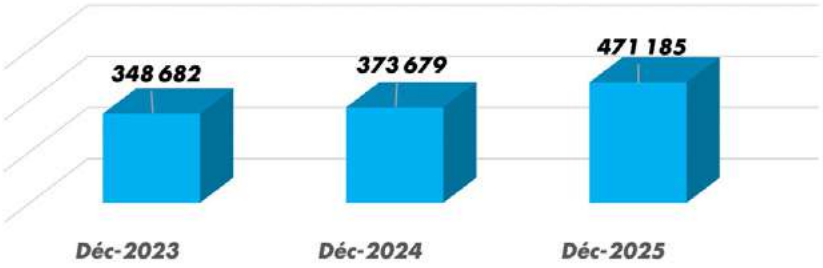


Les ressources de la trésorerie ont atteint **269,09 milliards de FCFA** et enregistrent une hausse de **12,54%,** soit **+29,98 milliards de FCFA** par rapport au 31 décembre 2024.

CBI Sénégal totalise **237,82 milliards de FCFA** des ressources de trésorerie, soit **88,38%** des chiffres consolidés, laissant ainsi une participation de **11,62%** à la succursale de la Guinée Bissau.

5.2.2 EMPLOIS DE TRESORERIE

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TRESORERIE



Les emplois de trésorerie ont atteint **471,19 milliards de FCFA** et enregistrent une hausse de **26,09% (+97,51 milliards de FCFA).**

A CBI Sénégal, les emplois de trésorerie s'élèvent à **450,87 milliards de FCFA** et une hausse annuelle de **25,99%** avec une contribution de **95,69%** du total des emplois de trésorerie.

A la Succursale CBI Guinée-Bissau, le niveau des emplois de trésorerie est de **23,31 milliards de FCFA.**

5.3 RESULTATS

RUBRIQUE	REALISE	REALISE	VARIATION ANNUELLE (DEC 25 vs DEC 24)	
	31/12/2024	31/12/2025	Brute	%
PRODUIT NET BANCAIRE	31 817	28 972	-2 845	-8,94%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	21 286	21 591	305	1,44%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 532	7 381	-3 151	-29,92%
RESULTAT NET	5 994	6 176	182	3,04%

La Marge d'Intérêts Globale
La marge d'intérêts globale (MNI) consolidée à fin décembre 2025 s'établit à **19,76 milliards de FCFA.**

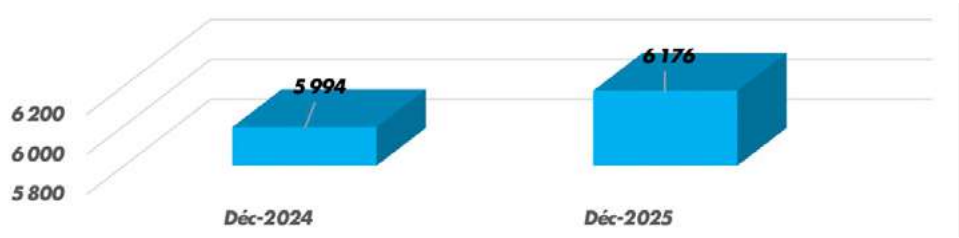
La Marge Nette sur Commissions
La marge nette sur commissions se chiffre à **9,29 milliards de FCFA** au 31 décembre 2025.

Le Produit Net Bancaire
A fin décembre 2025, le Produit Net Bancaire (PNB) se consolide à **28,97 milliards de FCFA.**

Les Charges d'exploitation
Les charges générales d'exploitation consolidées s'établissent à **21,59 milliards de FCFA** au 31 décembre 2025.

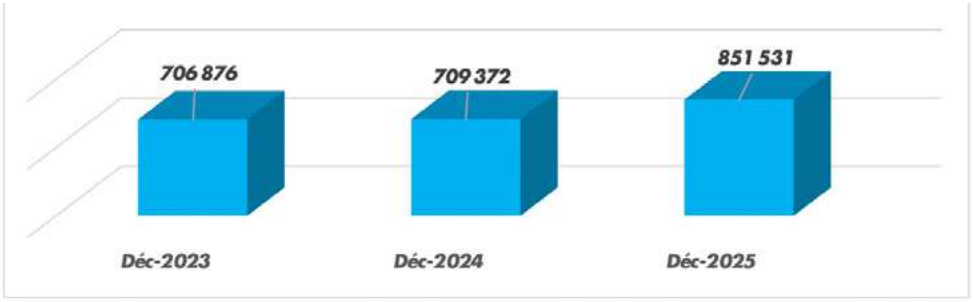
Le Résultat net (RN)
Le résultat net cumulé au 31 décembre 2025 est excédentaire de **6,18 milliards de FCFA** en progression annuelle de **3,04% (+ 182 millions de FCFA).**

EVOLUTION DU RÉSULTAT NET



5.4 BILAN

EVOLUTION TOTAL BILAN



Le total bilan s'est fixé à **851,53 milliards de FCFA** au 31 décembre 2025 contre **709,37 milliards de FCFA** au 31 décembre 2024, soit une hausse de **20,04% (+142,16 milliards de FCFA).**

La taille du bilan de CBI Sénégal affiche un niveau de **787,01 milliards de FCFA, soit 92,42% du total bilan consolidé,** et CBI Guinée Bissau un niveau de **70,51 milliards de FCFA.**

6. RATIOS PRUDENTIELS

Liste des normes prudentielles	Niveau à respecter	Niveau observé 31/12/2023	Niveau observé 31/12/2024	Niveau observé 31/12/2025	Situation de l'établissement
A. Normes de solvabilité					
Ratio de fonds propres CET 1 (%)	>= 7,5%	11,92%	13,58	12,72	**CONFORME**
Ratio de fonds propres de base T1 (%)	>= 8,5%	11,92%	13,58	12,72	**CONFORME**
Ratio de solvabilité total (%)	>= 11,50%	11,92%	13,58	12,72	**CONFORME**

La situation prudentielle de la Banque indique une conformité à la norme de solvabilité total avec des fonds propres effectifs chiffrés à **39,02 milliards de FCFA**

Pierre par pierre, nous contribuons à bâtir une autre Afrique.



Oxy Conseil

La Banque Autrement

https://senegal.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL

7. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EXERCICE 2025

SOMMAIRE :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS.....

RAPPORT SPECIFIQUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE.....

RAPPORT DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE DE CORIS BARAKA

eureka
Audit & Conseils
Immeuble SORANO
47, Boulevard de la République
BP 15 160 Dakar - Fann
Sénégal

GARECGO
Fall & Gueye
Immeuble SDIH
03, Place de l'Indépendance
BP 2763 Dakar
Sénégal

CORIS BANK INTERNATIONAL SENEGAL SA

IMMEUBLE FUTURA, CORNICHE OUEST, ROUTE DES ALMADIES
BP : 14 310 - Dakar
SENEGAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ET RAPPORTS SPECIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

eureka
Audit & Conseils
Immeuble SORANO
47, Boulevard de la République
BP 15 160 Dakar - Fann
Sénégal

GARECGO
Fall & Gueye
Immeuble SDIH
03, Place de l'Indépendance
BP 2763 Dakar
Sénégal

CORIS BANK INTERNATIONAL SENEGAL SA

« CBI Sénégal SA »

IMMEUBLE FUTURA, CORNICHE OUEST, ROUTE DES ALMADIES
BP : 14 310 - Dakar
SENEGAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

eureka
Audit & Conseils
Immeuble SORANO
47, Boulevard de la République
BP 15 160 Dakar - Fann
Sénégal

GARECGO
Fall & Gueye
Immeuble SDIH
03, Place de l'Indépendance
BP 2763 Dakar
Sénégal

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

CORIS BANK INTERNATIONAL SENEGAL SA

IMMEUBLE FUTURA, CORNICHE OUEST
ROUTE DES ALMADIES
BP : 14 310 - Dakar
SENEGAL

Dakar, le 30 mars 2026

Aux Actionnaires de CORIS Bank International Sénégal – CBI Sénégal,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de CORIS Bank International Sénégal tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de CORIS Bank International Sénégal comprenant le bilan au 31 décembre 2025 faisant apparaitre un total de 851 531 millions FCFA, l'état du hors bilan présentant des engagements donnés et reçus pour respectivement 179 613 millions FCFA et 752 725 millions FCFA, le compte de résultat faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 6 176 millions FCFA, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives contenues dans les notes annexes aux états financiers annuels.

A notre avis, ces états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) tel que prévu par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables au Sénégal et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités de la Direction et du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 19 mars 2026.

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers annuels conformément aux règles et principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA ainsi que du contrôle interne qu'elle estime comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer l'hypothèse de base de la continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

1.4. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LA REGLEMENTATION BANCAIRE ET AUTRES INFORMATIONS

2.1. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels, et des autres informations.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

2.2. Vérifications spécifiques prévues par la règlementation

2.2.1. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers annuels. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Les axes d'amélioration issus de notre revue ont fait l'objet d'un rapport de recommandations distinct adressé à la Direction Générale de la Banque, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002- 2018/CB/C de la BCEAO relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

2.2.2. Respect des normes prudentielles

Conformément à l'article 16 de la circulaire N°002-2018 de la Commission Bancaire, relative aux conditions d'exercice du Commissaire aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières, nous avons procédé au contrôle du Formulaire de Déclaration Prudentielle (FODEP) établi par la Banque afin de nous assurer du respect par la Banque des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

Les résultats de nos travaux font l'objet d'un rapport spécifique sur le respect de la réglementation prudentielle.

Les Commissaires aux Comptes

EUREKA Audit & Conseils



Babacar Makhtar WADE
Associé

GARECGO FALL & GUEYE



El hadji Abdoulaye GUEYE
Associé

eureka
Audit & Conseils
Immeuble SORANO
47, BD de la République
BP 15 160 Dakar - Fann
Sénégal

GARECGO
Fall & Gueye
Immeuble SDIH
03, Place de l'Indépendance
BP 2763 Dakar
Sénégal

CORIS BANK INTERNATIONAL SENEGAL SA
« CBI Sénégal SA »

IMMEUBLE FUTURA, CORNICHE OUEST, ROUTE DES ALMADIES
BP : 14 310 - Dakar
SENEGAL

RAPPORT SPECIFIQUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Exercice clos le 31 décembre 2025

eureka
Audit & Conseils
Immeuble SORANO
47, Boulevard de la République
BP 15 160 Dakar - Fann
Sénégal

GARECGO
Fall & Gueye
Immeuble SDIH
03, Place de l'Indépendance
BP 2763 Dakar
Sénégal

RAPPORT SPECIFIQUE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

CORIS BANK INTERNATIONAL SENEGAL SA

IMMEUBLE FUTURA, CORNICHE OUEST
ROUTE DES ALMADIES
BP : 14 310 - Dakar
SENEGAL

Dakar, le 30 mars 2026

Aux Actionnaires de CORIS Bank International Sénégal – CBI Sénégal,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024 et conformément à la circulaire N°002-2018/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, nous vous présentons notre rapport spécifique relatif au respect de la réglementation prudentielle de CORIS Bank International Sénégal SA au 31 décembre 2025.

Par décision N°013/24/06/2016/CM/UEMOA, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a adopté un nouveau dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'UMOA qui repose sur trois (3) piliers :

- le premier pilier porte sur les exigences minimales de fonds propres en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché. Il aborde également les normes prudentielles relatives à la division des risques et au ratio de levier ;
- le deuxième pilier définit les grands principes de la surveillance prudentielle et le cadre d'intervention y afférent ;
- le troisième pilier énonce les principes directeurs régissant la discipline de marché et vise à renforcer la transparence et la communication des établissements vis-à-vis du Public quant à leur exposition aux risques.

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) exige des établissements assujettis, la production périodique d'une déclaration prudentielle, conformément aux dispositions du nouveau dispositif prudentiel. Le formulaire de déclaration prudentielle (FODEP) est un document harmonisé et renseigné sous forme d'états qui vise à garantir une application uniforme des exigences prudentielles.

La Direction est responsable de l'établissement du formulaire de déclaration prudentielle (FODEP) conformément aux exigences du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'UMOA. La Direction, doit en outre, s'assurer que les données contenues dans le FODEP sont fiables, intègres et exhaustives.

CBI Sénégal

Rapport spécifique sur le respect de la réglementation prudentielle

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables dans l'espace OHADA. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à réaliser des procédures de contrôle spécifiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Nos travaux réalisés, par sondage, ont porté principalement sur le contrôle du formulaire de déclaration prudentielle (FODEP) établi par l'Etablissement et ont consisté à :

- examiner le processus d'élaboration du FODEP ;
- examiner la conformité du FODEP avec le canevas réglementaire exigé ;
- contrôler la détermination des fonds propres réglementaires ;
- vérifier le calcul des ratios règlementaires.

Les ratios établis par CORIS Bank International SA Sénégal au 31 décembre 2025 comparés aux exigences règlementaires se présentent comme suit :

Code DISPRU	Liste des normes prudentielles	Référence	Niveau à respecter	Niveau observé	Situation de l'établissement
	A. Normes de solvabilité				
RA001	Ratio de fonds propres CET 1 (%)	EP02	Min 7,50%	12,72%	**CONFORME**
RA002	Ratio de fonds propres de base T1 (%)	EP02	Min 8,50%	12,72%	**CONFORME**
RA003	Ratio de solvabilité total (%)	EP02	Min 11,50%	12,72%	**CONFORME**
	B. Norme de division des risques				
RA004	Norme de division des risques	EP29	Max 25%	23,26%	**CONFORME**
	C. Ratio de levier				
RA005	Ratio de levier	EP33	Min 3%	4,22%	**CONFORME**
	D. Autres normes prudentielles				
RA006	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de l'entreprise)	EP35	Max 25%	0,31%	**CONFORME**
RA007	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	EP35	Max 15%	0,09%	**CONFORME**
RA008	Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	EP35	Max 60%	0,09%	**CONFORME**
RA009	Limite sur les immobilisations hors exploitation	EP36	Max 15%	0,55%	**CONFORME**
RA010	Limite sur le total des immobilisations et des participations	EP37	Max 100%	29,20%	**CONFORME**
RA011	Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	EP38	Max 20%	13,21%	**CONFORME**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives qui nous laissent à penser que les informations figurant dans le FODEP au 31 décembre 2025 ne sont pas conformes.

Nous rappelons que le dispositif prudentiel précise qu'en cas de non-respect des normes fixées, la Commission Bancaire peut adresser une injonction à l'Etablissement à l'effet notamment de prendre, dans un délai déterminé, toutes mesures correctrices de nature à lui demander de se mettre en conformité.

Il est par ailleurs, interdit à l'Etablissement, pendant cette période, de procéder à toutes distributions discrétionnaires (dividendes, rachat d'actions et primes de rémunération discrétionnaires).

Les Commissaires aux Comptes

EUREKA Audit & Conseils



Babacar Makhtar WADE
Associé

GARECGO FALL & GUEYE



El hadji Abdoulaye GUEYE
Associé

CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE

Au Nom d'Allah Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Louange à Allah et que la paix et la bénédiction soient sur Son Prophète et Messager, Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons

RAPPORT DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Madame le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International (SENEGAL) ;

Mesdames et Messieurs les actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de Coris Bank International (SENEGAL) ;

Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a procédé à l'audit des contrats de financement et des opérations de collecte de dépôts réalisés par CBI BARAKA (SENEGAL).

La responsabilité de s'assurer que CBI BARAKA, Branche Islamique de CBI (SENEGAL) fonctionne conformément aux principes et règles régissant la finance islamique, pèse sur la Direction de la banque, notre responsabilité est limitée à l'émission d'un avis indépendant basé sur notre audit des opérations accomplies par CBI BARAKA (SENEGAL) en vue de vous dresser un rapport.

Le Conseil a examiné les opérations accomplies en 2025 en vue d'émettre un avis sur la conformité desdites opérations aux principes et règles de la finance islamique d'une part et aux recommandations émises depuis sa première réunion tenue le 28 mai 2018 au siège de CBI BARAKA (SENEGAL) d'autre part.

Notre examen des documents a fait l'objet d'un premier rapport intérimaire d'audit qui a été examiné et adopté par le Conseil lors de sa quinzième réunion le 06 Aout 2025 tenue au siège avec un membre en visioconférence et du rapport d'audit examinés et adoptés après la seizième réunion tenue au siège de CBI BARAKA (SENEGAL) le 10 mars 2026. Nos travaux ont porté sur les opérations de financement (Mourabaha et Ijara) et les opérations de collecte de dépôts non rémunérés et rémunérés (Wadia et Wakala).

CBI BARAKA (SENEGAL) n'ayant pas perçu de pénalités sur des engagements en souffrance au cours de l'année 2025, aucune proposition d'affectation de pénalités de retard ne nous a été soumise pour examen et appréciation

A NOTRE AVIS :

Les opérations de financement réalisées par CBI BARAKA (SENEGAL) au cours de l'année financière 2025 ont été accomplies conformément aux principes et règles de la finance islamique.

Allah SWT est seul Savant

Dakar, le jeudi 12 mars 2026
El Hadji Bara DIENE
Président du Conseil de Conformité Interne



La solution Halal pour fructifier votre argent.





CORIS BARAKA
WAKALA

La Solution de Financement Islamique
http://corisbankbaraka.com

CORIS BANK INTERNATIONAL
BARAKA

LES COMPTES ÉPARGNES



CORIS ÉPARGNE

RÉMUNÉRÉ À **3,5%**



CORIS ÉPARGNE FEMME

RÉMUNÉRÉ À **3,75%**



CORIS ÉPARGNE ÉTUDIANT

RÉMUNÉRÉ À **3,5%**



CORIS ÉPARGNE VISION

RÉMUNÉRÉ À **4,5%**

La Banque Autrement

https://senegal.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL